

DEPARTEMENT

Séance du 12 août 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le douze août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

**Qui ont pris part
à la délibération :** 9

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian.

Date de la convocation :
5 août 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Approbation des travaux d'aménagement et de création du parking drainant et voirie impasse SICAS

Monsieur le maire expose à l'assemblée les travaux d'aménagement et de création du parking drainant et voirie qu'il serait nécessaire d'envisager au niveau de l'impasse SICAS.

Une consultation directe a été effectuée auprès de 3 entreprises afin d'estimer le montant des travaux, elle a permis d'obtenir les 3 propositions suivantes :

- Groupe BRAJA sis à Orange (84) pour un montant de 42.103,00 € HT ;
- Entreprise Sud Est TP sise à Vitrolles (13) pour un montant de 46.445,00 € HT ;
- Entreprise Bellegarde TP sise à Laudun (30) pour un montant de 47.215,00 € HT.

Monsieur le maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle du Groupe BRAJA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux d'aménagement et de création du parking drainant et voirie au niveau de l'impasse SICAS ;

DECIDE de retenir la proposition du Groupe BRAJA sis à Orange (84), 21 avenue Frédéric Mistral, pour un montant de 42.103,00 € HT.

Vote : - Pour – 9 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 45

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250812-2025-45-DE
Date de réception préfecture : 18/08/2025